

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D003/2017

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 3 mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni, dans les locaux administratifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Bernay 27300 – 299 rue du Haut des Granges, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2017

Nombre de membres	21
En exercice : 21	
Présents : 17	
Votants : 19	

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BLOTIERRE, Mme VANDERHOEVEN, M. ANTHIERENS, Mme VATINEL, Mme BINET, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE, M. MALARGÉ, Mme GOETHEYN, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. ARNAUD, M. GRIHAULT, M. KAREB, Mme ERARD.

Étaient absents : M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, M. PALADE, Mme CASEY,

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 8 MARS 2017

ARRIVÉE

Pouvoirs : Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE a donné pouvoir à Mme BINET,

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

Objet : Délégation de fonctions et de signature du Président au Vice-président du C.I.A.S.

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président.

Vu l'article R.123-22 du même code ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration procédant à l'élection du Vice-Président du C.I.A.S.

Monsieur le Président rappelle qu'il est possible de déléguer au Vice-Président en cas d'absence du Président du C.I.A.S certaines attributions du Conseil d'Administration pour la durée du mandat.

Aussi, Monsieur le Président propose de retenir les délégations suivantes :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés qui peuvent être passés selon la procédure adaptée
- Conclusion de contrats d'assurance
- Création de régies comptables
- Exercice, au nom du C.I.A.S, des actions en justice.
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Monsieur le Président précise que cette délégation de fonctions induit que le Vice-Président bénéficie d'une délégation de signature.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de cette délégation de fonctions du Président au Vice-Président.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Accepte la délégation de fonctions du président au Vice-Président selon les modalités précitées.
- ↳ Prend note que cette délégation induite une délégation de signature du Président au Vice-Président

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

